Conclusions

Lors de son analyse de la thématique de l'exploitation sexuelle de personnes originaires d'Amérique latine, Myria a relevé un certain nombre de bonnes pratiques mais aussi des points d'amélioration. Il les passe en revue et formule à cette occasion quelques recommandations.

Au cours de son investigation, Myria a constaté que les travailleurs et travailleuses du sexe (TDS) latino-américains évoluaient souvent dans une **zone grise**. Dans de nombreux cas, les TDS viennent travailler volontairement dans l'industrie du sexe belge parce qu'elle est plus rémunératrice que dans leur pays d'origine. Dans ce contexte, ils se voient parfois proposer des services par des facilitateurs qui, dans certains cas, peuvent être en lien avec la traite des êtres humains. Par ailleurs, la grande mobilité et le travail du sexe privé sont caractéristiques des TDS latino-américains en général. Il est dès lors souvent difficile, mais important, de distinguer le travail du sexe des situations de traite de victimes originaires d'Amérique latine.

La détection des victimes, l'identification des suspects et la poursuite des auteurs est ardue pour la police, notamment en raison de la nature cachée du phénomène, de la mobilité permanente des TDS latino-américains et du fait que ceux-ci ne s'estiment que rarement victimes. Myria relève la nécessité d'accorder une plus grande attention au phénomène de la traite aux fins d'exploitation sexuelle des personnes latino-américaines dans la **formation des policiers**, de renforcer les **capacités de la police** et de développer davantage d'**équipes de police locale spécialisées** en la matière. Au sein d'une police locale à Bruxelles, un **travail proactif** est réalisé par une section TEH-Prostitution au moyen de patrouilles virtuelles et de contrôles, ce qui en fait un exemple de bonne pratique. Par ailleurs, il est nécessaire de travailler la confiance des victimes envers les autorités afin de résorber le chiffre noir. À cet égard, le recrutement de policiers parlant la langue du groupe-cible et ayant une affinité avec la culture des victimes est un moyen de gagner leur confiance. Myria relève que la **façon dont sont traitées les victimes en cellule** peut avoir un impact significatif sur leur **rapport de confiance**. Le rôle des organisations accompagnant les TDS est également fondamental pour atteindre ce public dont les activités se déroulent principalement dans des privés.

Un faible nombre de victimes originaires d'Amérique latine souhaite entrer ou rester dans le statut. Cela se justifie notamment par des raisons d'ordre économique, compte tenu des revenus limités par l'arrêt du travail du sexe, ainsi que par l'itinérance des TDS latino-américains, ces derniers ne souhaitant que rarement bénéficier d'un statut de séjour (permanent) en Belgique. Il est nécessaire, notamment via des mesures préventives, de **renforcer l'information et la sensibilisation auprès de ce public ainsi que leur résilience**. Une bonne pratique a été évoquée dans le cadre d'un entretien réalisé par Myria avec des organisations de terrain accompagnant les TDS : des **groupes d'échanges** sont régulièrement organisés, en présence d'(anciens) TDS, afin d'informer ce public sur l'existence de situations d'exploitation et d'une aide spécialisée[198].

Il ressort de l'analyse du phénomène que la réalité des **personnes** latino-américaines **trans*** est encore particulièrement méconnue des différents acteurs concernés. Une **sensibilisation de la police et de la magistrature, ou encore des centres spécialisés dans l'accueil des victimes de traite, à la situation des victimes latino-américaines trans*** serait utile afin de mobiliser plus d'attention à la question et de renforcer leur lien de confiance envers les autorités. Dans un dossier, Myria relève positivement que la **présence d'un collaborateur d'un centre spécialisé dans l'accueil des victimes de traite durant une audition réalisée par la police** a permis de gagner la confiance d'une victime latino-américaine trans* et d'obtenir sa déclaration. Un autre exemple de bonne pratique ressort de ce dossier par le fait que la section mœurs d'une police locale avait donné à la personne trans* le **choix sur le genre de la personne réalisant la fouille au corps**[199].

Compte tenu de l'augmentation du nombre de TDS latino-américains, et des risques d'exploitation y étant associés, à l'échelle nationale et internationale, ainsi que de leur itinérance, renforcer la **collaboration internationale** lorsqu'il est question d'exploitation est primordiale. Aux Pays-Bas, la coopération nationale prend la forme d'une **enquête interrégionale au sein**

198 Voy. aussi la contribution externe de ces organisations de terrain à la fin de ce focus.
199 Voy. la partie 2, chapitre 2, point 1.3.4.

du Point de coordination des interventions unitaires contre la traite des êtres humains (CEMI)[200] et permet d'obtenir une vue d'ensemble du phénomène, ce qui constitue une bonne pratique. Au niveau belge, un rôle quelque peu équivalent est rempli au niveau policier par la DJSOC (Direction centrale de la lutte contre la criminalité grave et organisée) au sein de la police judiciaire fédérale (PJF). L'organisation de l'exploitation sexuelle des personnes issues d'Amérique latine s'inscrit généralement dans le contexte de **réseaux internationaux organisés**. L'**enquête financière** permet à la fois d'identifier les flux financiers et ces réseaux, éventuellement liés à d'autres activités criminelles, et de les démanteler en recourant à la stratégie de l'assèchement financier. Myria relève un bon exemple de pratique dans un dossier dans le cadre duquel la police avait utilisé le **réseau CARIN**[201] pour recueillir des informations sur les auteurs au Portugal et au Brésil, ce qui avait permis de révéler le recours au blanchiment d'argent et des liens avec le secteur de la construction.

De manière générale, la communauté latino-américaine en Europe, dont les TDS, est très active sur les réseaux sociaux, les **plateformes internet** et les applications de messagerie instantanée. En conséquence, l'enquête réalisée par **la police ou le parquet** pour des faits de traite aux fins d'exploitation sexuelle concernant ce public doit nécessairement inclure un travail de recherche sur les plateformes internet, ce qui nécessite une **collaboration** avec ces derniers. Myria souligne qu'**une certaine plateforme internet destinée à la publicité pour la prostitution collabore déjà avec les services de police**, en transmettant des situations problématiques relevées sur des annonces ainsi qu'en relayant des dénonciations de clients, ce qui constitue une bonne pratique en la matière. Il serait intéressant de **veiller à la diffusion de cette bonne pratique au sein de tous les services de police**, tant au niveau local que régional, et de renforcer cette **collaboration avec d'autres plateformes internet** concernées par le phénomène.

---

200 Traduction libre du « Coördinatiepunt Eenheidsoverstijgende Mensenhandel Interventies». Voy. à ce propos la contribution externe du Rapporteur national néerlandais à la fin de ce focus.

201 *Camden Asset Recovery Inter-Agency Network*. Voy. la partie 2, chapitre 2, point 1.2.4.